

Bachelier en Informatique et systèmes orientation informatique industrielle

HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI
Tél : +32 (0) 71 41 94 40 Fax : +32 (0) 71 48 92 29 Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

II270 ANGLAIS TECHNIQUE 1			
Code	TEII2B70II	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Natacha WYNANT (natacha.wynant@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours prépare les étudiants à faire des présentations techniques en anglais et à comprendre des textes/vidéos traitant d'informatique industrielle en anglais tout en développant davantage la grammaire présente dans ce type de documents.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- 1.3 Assurer la diffusion vers les différents niveaux de la hiérarchie (interface)
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- 1.5 Présenter des prototypes de solution et d'application techniques
- 1.6 Utiliser une langue étrangère

Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**

- 2.2 Planifier des activités
- 2.3 Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.3 Développer une pensée critique

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant devra, par sa connaissance et sa pratique de l'anglais, être capable de :

- Recueillir et transmettre des informations.
- Expliquer et commenter (par écrit et oralement) les documents relevant de son champ d'activités.
- Utiliser du vocabulaire adéquat dans un contexte donné tout en usant d'une grammaire correcte.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Contenu

Le cours développera les compétences détaillées au point 2 à travers :

- L'augmentation des champs lexicaux techniques par l'analyse de textes de contenus spécialisés en anglais.
- L'usage de vocabulaire techniques dans des textes techniques en lien avec la formation et la synthèse écrite de ces travaux.
- Des exercices de compréhension à l'audition (supports audio et vidéo).
- Des exercices d'expression orale et écrite.

Démarches d'apprentissage

- Enseignement implicite
- Enseignement explicite
- Exercices faits en classe et à domicile
- Travail individuel/collectif
- usage de pistes audio et de vidéo

Dispositifs d'aide à la réussite

Des exercices supplémentaires sont disponibles auprès de l'enseignant pour tout étudiant.e qui voudrait en bénéficier.

Chaque travail pertinent, rendu à temps sous le bon format et donc évalué sera corrigé et l'étudiant.e pourra avoir accès aux commentaires s'appliquant à son texte.

Sources et références

- Chaque source utilisée est mentionnée directement dans le syllabus en regard de l'activité concernée. P.ex: la série "grammar in use" des éditions Cambridge, la série des "technical English" aux éditions Pearson etc.
- La bibliothèque de l'école dispose d'ouvrages grammaticaux de référence, consultable sur demande par les étudiants

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- syllabus imprimé obligatoire
- prise de note
- documents ajoutés en cours d'année sur la plateforme
- fichiers audio et vidéo
- Pour des raisons d'hygiène, chaque étudiant doit apporter, pour chaque cours, ses écouteurs/son casque sous peine de ne pas savoir travailler

Si l'enseignement doit se dérouler de manière hybride/ 100% à distance pour des raisons sanitaires, les plateformes Teams/ Ms Forms/ ConnecteD/ Discord seront utilisées. Toute la matière utilisée tant en ligne, qu'en classe, qu'elle soit transmise oralement ou par écrit, fait partie du cursus et doit être étudiée pour les évaluations/examens

4. Modalités d'évaluation

Principe

Par défaut, notre établissement est francophone mais s'agissant d'un cours d'anglais, la langue d'enseignement et d'évaluation sera bien évidemment l'anglais. Certaines explications seront bien évidemment enseignées en français. Tout email envoyé à l'enseignante doit être rédigé en anglais et toutes les consignes et instructions seront également données en anglais.

Q1

- 100% : l'examen écrit (60%) + EVC (40%)

- Le terme "EVC" fait ici référence à tout travail, devoir, test, interrogation, présentation, préparation ou discussion qui aura lieu pendant l'année, hors période d'examen. La participation active aux séances présentiellles/distanciellles peut être intégrée aux résultats d'évaluation continue.
- Note finale = Moyenne **géométrique** des différents items, en tenant compte de la pondération.

Q3

- En seconde session, l'examen écrit représente 60% des points et 40% des points seront rejoués par un travail ou l'évaluation continue précédente.
- Un report de cote est possible pour les cotes de 10/20 ou supérieures, tenant compte de la pondération en moyenne géométrique. Si un.e étudiant.e avait 10/20 ou plus en évaluation continue (cote générale des travaux, interro et EVC) ou à l'examen écrit, cette cote est automatiquement reportée au Q3 sous le mention "travail" (40%) ou "examen écrit" (60%). Les étudiant.e.s dont l'évaluation continue ou l'examen était inférieure à 10/20 au Q1, devront rendre un travail avant la seconde session (en cas d'échec à l'EVC au Q1) qui et/ou représenter l'examen écrit (échec à l'examen écrit).
- Les étudiant.e.s sont responsables de savoir ce qu'ils doivent représenter au Q3. Il leur appartient de venir voir les détails lors de la consultation de copies du mois de janvier et/ou de contacter l'enseignante.

Principes généraux

1. Dans la même année: seul le report partiel de la cote d'EVC/d'examen sera autorisé tel qu'expliqué ci-dessus.
2. D'une année à l'autre: aucun report partiel de cote ne sera toléré d'une année à l'autre sauf convention particulière prévue avec l'enseignante avant le 30 septembre (cf supra.)
3. Si l'étudiant.e recommence le cours l'année suivante sans possibilité de suivre le cours (horaire), il doit demander une convention particulière à l'enseignante (détails cf supra, avant le 30 septembre).
4. En cas d'absence non justifiée par un document valable lors d'une EVC, quelle qu'en soit le type, l'étudiant.e aura un zero. Avec document validé par la direction (certificat médical), l'étudiant.e aura soit un délai supplémentaire, soit sa moyenne d'EVC sera calculée sans celle manquante.
5. Note finale = **Moyenne géométrique** des différents items, en tenant compte de la pondération.
6. Si un travail ne répond pas aux critères de recevabilité (pertinence du contenu, date et format de dépôt), il sera sanctionné par un 0 sans possibilité de le repasser.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc + Int + Trv	40			Trv	40
Période d'évaluation	Exe	60			Exe	60

Evc = Évaluation continue, Int = Interrogation(s), Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

- Voici le principe qui s'applique pour des étudiant.e.s qui ne sauraient présenter l'EVC: D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord. Il appartient à l'étudiant.e concerné.e de contacter l'enseignante au début du mois de septembre s'il souhaite un contrat spécifique. Passé ce délai (**30 septembre**), il devra se conformer aux mêmes obligations que ses camarades.
- Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).
- **Note finale = Moyenne géométrique** des différents items, en tenant compte de la pondération.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).